

Quels sont les lieux et dates des formations ?

Au CFPPA des Landes
2915 route des Barthes 40180 Oeyreluy
Vous trouverez les dates de formations
sur notre site internet

<https://agricampus40.fr>



Comment s'inscrire ?

■ en ligne sur <https://www.maformationanimal.fr/centre/30>

■ compléter la fiche contact
en ligne directement depuis notre site
internet <https://agricampus40.fr>

■ nous contacter par mail
à l'adresse :
cfppa.dax@educagri.fr

■ nous contacter par téléphone
au 05 58 98 71 38



CFPPA des Landes
2915 route des Barthes
40180 OEYRELUY
Tel : 05 58 98 71 38
cfppa.dax@educagri.fr

ACACED

Formation pour

l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques




**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Qu'est-ce que l'ACACED ?

C'est une attestation obligatoire qui concerne les professionnels exerçant les activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques :

- Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage.
- Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.
- Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Comment l'obtenir ?

Par équivalence avec un diplôme (délivré depuis le 1er janvier 2005) : les titulaires des diplômes cités dans l'annexe II de l'arrêté du 14 janvier 2022 sont réputés détenteurs de l'ACACED.

ou

En suivant une formation spécifique en présentiel, conclue par la réussite à une évaluation nationale. Cette formation est délivrée par un organisme habilité par le Ministère de l'Agriculture.



La formation et l'évaluation associée concerne trois catégories d'animaux :

- Chiens
- Chats
- Autre que chiens et chats. C'est-à-dire tous les animaux de compagnies d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats.

La durée de la formation dépend du nombre d'espèce choisi.

Dans notre centre de formation, nous vous proposons les catégories chiens et chats uniquement.

Action de formation pour	Formation 1 catégorie d'animaux : chien ou chat	Formation 2 catégories : chien + chat ou chat + chien
Durée de l'action de formation	14 h	18 h
Durée de l'évaluation (QCM)	30 minutes	45 minutes



Quelle est la durée de validité de mon certificat ? Comment l'actualiser ?

L'ACACED est valable 10 ans. L'actualisation nécessite une formation d'une journée (7 heures) dans un centre habilité. L'attestation de formation que nous vous délivrerons vous permettra de demander le renouvellement de votre certificat auprès de la DRAAF.

Une organisation en réseau ?

Notre centre de formation est membre du réseau national des lycées agricoles publics Préférence FORMATIONS. Vous pouvez retrouver toute l'offre de formation ACACED, en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail :

<https://www.maformationanimal.fr/>

ainsi que de nombreuses informations sur cette attestation de connaissances.

Combien ça coûte ? Comment le financer ?

Le prix de la session de formation dépend de la durée et inclus : la formation, l'accès à des ressources pédagogiques (livret du stagiaire) et des QCM en ligne.

Formation de 14h : 308€

Formation de 18h : 396€

Pour le financer, vous pouvez solliciter votre Pôle emploi, votre Fonds d'Assurance Formation ou utiliser votre Compte Personnel de Formation. Vous pouvez mobiliser différents dispositifs. Contactez-nous, nous vous orienterons selon votre situation.

Quel est le niveau ? Comment me préparer ?

Attention, cette formation s'adresse à des professionnels expérimentés : la durée de formation ne permet pas d'acquérir toutes les connaissances nécessaires, ce n'est qu'une remise à niveau et une préparation aux tests certificatifs.

L'accès à la formation permet d'accéder à un entraînement QCM pour vous préparer.

